Demande d'un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 pour l'achat d'un pick-up, d'une camionnette multi-lift, d'un tracteur et d'un véhicule pour le garde forestier.

Préavis présenté au Conseil communal en séance du 07.12.2026

Municipaux concernés : M. Claude Dumauthioz et Mme Kirsten Halleux

1. Préambule 3
2. Présentation et choix des modèles 3
2.1. Véhicule du chef de voirie 3
2.1.1. Présentation 3
2.2. Véhicule du garde forestier 4
2.2.1. Présentation 4
2.3. Véhicule multi-lift 5
2.3.1. Présentation 5
2.4. Tracteur 7
2.4.1. Présentation 7
3. Procédure d'appel d'offres 9
4. Résumé des achats 9
5. Financement et amortissement 9
6. Conclusion 10

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs les Conseillers,

1. Préambule

Dans les services de voirie et forestier, certains de nos collaborateurs doivent utiliser leurs véhicules personnels pour se déplacer ou aller en intervention.

Le présent préavis comprend la demande d'achat d'un pick-up, d'un multi-lift, d'un tracteur pour le service de voirie et d'un véhicule 4x4 pour le service forestier.

2. Présentation et choix des modèles

2.1. Véhicule du chef de voirie

2.1.1. Présentation

Le chef de voirie utilise quotidiennement son véhicule privé dans le cadre de ses activités professionnelles. Ses missions nécessitent de nombreux déplacements sur le territoire communal, notamment pour l'entretien des routes et chemins, la maintenance des infrastructures, le suivi des interventions et la gestion des espaces publics.

Afin de lui permettre d'accomplir ses tâches dans de bonnes conditions, il est nécessaire de disposer d'un véhicule fiable, polyvalent et adapté aux exigences du travail sur le terrain.

Le choix d'un véhicule de type pick-up répond aux besoins spécifiques du service de voirie. Sa configuration permet de transporter aisément de l'outillage, du matériel d'entretien et divers équipements nécessaires aux interventions quotidiennes. La benne séparée de l'habitacle facilite notamment le transport de matériel encombrant ou salissant.

Un véhicule équipé d'une transmission intégrale (4x4) se justifie par la nécessité de circuler sur différents types de terrains, notamment les chemins non revêtus et les accès difficiles. Un crochet d'attelage est indispensable pour permettre l'utilisation de remorques dans le cadre des activités du service.

Il est prévu de privilégier un véhicule entièrement électrique, dans le but de réduire les émissions directes de CO_2 et les nuisances sonores, tout en limitant la dépendance aux carburants fossiles. Les déplacements quotidiens du chef de voirie sur le territoire communal sont susceptibles de se prêter à ce type de motorisation, sous réserve d'une autonomie suffisante pour répondre aux besoins du service. Ce choix s'inscrit également dans une démarche de durabilité et de maîtrise des coûts d'exploitation à long terme.

Par ailleurs, le Plan énergétique territorial (PET), présenté au Conseil communal en mars 2025, prévoit la mesure 1.2.11 de « viser un parc automobile communal sans énergie fossile, en tenant compte du calendrier de renouvellement des véhicules en fin de vie ».

Sur la base de ces critères, plusieurs modèles pourraient être examinés dans le cadre de la procédure de demande d'offres, notamment :

- Toyota Hilux électrique ;
- Maxus eTerron 9 ;
- Isuzu D-Max EV ;
- KMG Musso EV ;
- JAC T9 EV
- Ou tout autre véhicule du même type.



Figure 1. Photo de pick-up prévus

2.2. Véhicule du garde forestier

2.2.1. Présentation

À partir du 1er janvier 2027, le garde forestier rejoindra la Commune de Hautemorges à 100 % afin d'assurer la gestion des forêts communales, étatiques et privées.

À ce jour, le Groupement forestier Veyron-Léman verse une indemnité pour l'utilisation du véhicule privé du garde forestier dans le cadre de ses activités professionnelles. Cette indemnité comprend une indemnité kilométrique, un forfait pour l'utilisation du véhicule privé ainsi qu'un forfait pour les déplacements sur les chemins non carrossables.

Le véhicule privé du garde forestier arrive en fin de vie et n'est plus adapté à ses besoins.

Avec l'intégration du garde forestier au sein de la Commune, il est proposé de mettre à sa disposition un véhicule de service adapté aux exigences de ses missions.

Les activités du garde forestier nécessitent de nombreux déplacements sur l'ensemble du territoire concerné par la gestion forestière. Le véhicule constitue un outil de travail essentiel, qui doit permettre d'accéder aux différents massifs forestiers, y compris dans des conditions difficiles, sur des chemins forestiers non carrossables ou peu entretenus. Le kilométrage annuel est estimé à 8'500 km.

Les déplacements en milieu forestier présentent des contraintes particulières. Les chemins peuvent être dégradés, boueux ou enneigés selon les conditions météorologiques et la période de l'année. Le garde forestier doit pouvoir accéder aux parcelles dont il assure la gestion et le suivi, effectuer des contrôles sur le terrain et transporter le matériel ainsi que les outils nécessaires à ses interventions.

Le véhicule, qu'il est prévu d'acheter d'occasion, devra répondre au minimum aux critères suivants :

- Fiabilité et robustesse adaptées à un usage professionnel régulier ;
- Garde au sol élevée, permettant de circuler sur des chemins forestiers ;
- Transmission intégrale (4x4) ;
- Capacité de rangement suffisante dans le coffre pour le transport du matériel et des outils ;
- Dispositif d'attelage ;
- Boîte de vitesses automatique.

Sur la base de ces critères, plusieurs modèles pourraient être examinés dans le cadre de la procédure de demande d'offres, notamment :

- Subaru Forester ;
- Dacia Duster ;
- Suzuki Vitara ;
- Subaru XV ;
- Opel Mokka
- Ou tout autre véhicule du même type.

2.3. Véhicule multi-lift

2.3.1. Présentation

La Commune dispose actuellement d'un véhicule Reform, utilisé quotidiennement par les collaborateurs de la voirie pour effectuer différentes tâches liées à l'entretien des routes, des chemins, des espaces publics et des infrastructures communales. Ce véhicule est équipé de nombreux accessoires interchangeables, notamment des bennes, une berce d'arrosage, une saleuse, un pont à ridelles ainsi que différents équipements spécifiques aux besoins du service.

Toutefois, l'utilisation quotidienne du Reform par les différents collaborateurs entraîne des contraintes organisationnelles. La disponibilité du véhicule constitue régulièrement un facteur limitant dans la planification et l'exécution des travaux, notamment lorsque plusieurs équipes doivent intervenir simultanément.

Par ailleurs, la Commune dispose d'un Ford Transit dont la capacité de chargement est limitée au regard de certains besoins du service. Bien que ce véhicule soit en bon état et conserve une valeur de revente intéressante, ses capacités ne permettent pas de répondre efficacement à toutes les exigences opérationnelles de la voirie.





Figure 2. Ford Transit et Reform

Afin d'améliorer l'organisation du service de voirie, il est proposé de remplacer le Ford Transit par un véhicule équipé d'un système multi-lift, d'un poids total de 7,5 tonnes et limité à une vitesse de 40 km/h.

Le nouveau véhicule sera compatible avec les accessoires actuellement utilisés sur le Reform (sauf saleuse). Cette solution permettrait de valoriser les équipements déjà acquis par la Commune, sans devoir investir dans une nouvelle gamme complète d'accessoires. L'acquisition d'un véhicule multi-lift permettrait de disposer d'un deuxième véhicule polyvalent capable d'utiliser les accessoires existants. Cette complémentarité faciliterait la planification des interventions, réduirait les conflits d'utilisation entre les collaborateurs et permettrait à plusieurs équipes de travailler simultanément avec les équipements adaptés à leurs tâches.

Avec une vitesse maximale de 40 km/h, le véhicule serait destiné principalement aux déplacements et aux interventions liés aux activités de la voirie. Ses caractéristiques permettraient d'envisager une utilisation par un plus grand nombre de collaborateurs, notamment par les apprentis. Le choix d'un véhicule d'un poids total de 7,5 tonnes vise également à augmenter les quantités de chargement par rapport au Ford Transit.

Le Ford Transit étant en bon état et conservant une valeur de revente intéressante, sa reprise permettrait de valoriser le véhicule actuel et de réduire le coût net de la nouvelle acquisition.

Sur la base de ces critères, plusieurs modèles pourraient être examinés dans le cadre de la procédure de demande d'offres, notamment :

- Isuzu M30 ;
- Iveco Daily ;
- Fuso Canter.
- Ou tout autre véhicule du même type.



Figure 3. Modèles d'une camionnette prévue et du système multi-lift

2.4. Tracteur

2.4.1. Présentation

Le tracteur John Deere 3520, mis en circulation en 2009 et totalisant 4'730 heures de fonctionnement, présente un état général fortement dégradé, notamment en raison d'une corrosion importante et de l'usure liée à son utilisation pour le salage.

Plusieurs défauts sont à relever : une porte est condamnée, le support de l'autre est endommagé et l'arbre de transmission permettant le passage entre les modes 4x4 et 4x2 est cassé, contraignant le tracteur à fonctionner constamment en 4x4. La prochaine expertise étant prévue en 2027, des réparations conséquentes seraient nécessaires pour garantir son homologation.

Un montant de CHF 6'400.00 a déjà été engagé afin de permettre au tracteur d'assurer le service hivernal et de rester opérationnel durant l'année 2026. Compte tenu de son état et des frais supplémentaires prévisibles, il apparaît peu judicieux d'investir davantage dans ce véhicule vieillissant.





Figure 4. Tracteur actuel et présence de rouille

Le tracteur est principalement utilisé en hiver pour le déneigement des trottoirs de Pampigny, Sévery et Cottens. Durant la période estivale, il sert à la tonte du terrain de football de Pampigny au moyen d'un équipement de mulching.

Il est donc proposé de procéder à l'acquisition d'un nouveau tracteur présentant des caractéristiques similaires, notamment en termes de largeur, afin de garantir une utilisation adaptée aux trottoirs. Les accessoires actuellement disponibles seront conservés et réutilisés sur le nouveau véhicule, ce qui permettra d'éviter des dépenses supplémentaires liées à leur remplacement.

Cette acquisition permettra d'assurer la continuité des prestations du service de voirie, de réduire les risques de panne et de disposer d'un matériel fiable pour les travaux saisonniers de la commune.



Figure 5. Tracteurs prévus

3. Procédure d'appel d'offres

À ce stade, l'estimation financière pour chaque véhicule se fonde sur une offre, qui est considérée comme indicative et ne constitue pas une offre définitive.

Avant toute validation d'acquisition, des demandes d'offres seront adressées à plusieurs fournisseurs afin de comparer les prix, les équipements proposés et les conditions de livraison. Les choix définitifs de véhicules seront effectués sur la base des offres reçues, en tenant compte des besoins des services et du coût global d'acquisition.

4. Résumé des achats

Le tableau ci-dessous, résume les montants des différents véhicules nécessaires pour l'établissement de ce présent préavis :

Achat Véhicule	Opération	Montant offre	Fonction MCH2
Pick-up chef de voirie	Nouveau	45'000.00	61500
4x4 garde forestier	Nouveau	25'000.00	82000
Transporteur multi-lift	Remplacement	85'000.00	61500
Tracteur	Remplacement	70'000.00	61500
Total Achat Véhicule		**225'000.00**	

Reprise Véhicule		Montant offre	Fonction MCH2
Reprise Ford Transit		- 15'000.00	61500
Reprise ancien tracteur		- 5'000.00	61500
Total Reprise Véhicule		**-20'000.00**	

Coût Total net		**205'000.00**	

5. Financement et amortissement

Le montant total à engager pour l'achat de ces divers véhicules se monte à CHF 225'000.00. Ces achats de véhicules seront portés au bilan et amortis sur 10 ans.

Afin de respecter les règles comptables en vigueur, les valeurs de reprises (pour des véhicules financés par le budget) seront comptabilisées directement dans le budget 2027, sous le compte de recettes : « 61500.4250.00 – Voirie, compte général - Ventes », pour un montant estimé à CHF 20'000.00. Ainsi, les montants d'amortissement seraient les suivants :

Fonction MCH2	Total à amortir	Montant annuel d'amortissement (sur 10 ans)
61500 – Voirie, compte général	200'000.00	20'000.00
82000 - Sylviculture	25'000.00	2'500.00
Total	**225'000.00**	**22'500.00**

Ce montant de CHF 225'000.00 sera financé par un emprunt aux meilleures conditions du moment ou par les liquidités courantes, si celles-ci le permettent.

6. Conclusion

En conclusion et au vu de ce qui précède, la Municipalité vous propose, Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de voter les conclusions suivantes :

Le Conseil communal de Hautemorges

- Vu le préavis n° 16/2026
- Ouï le rapport de la Commission des finances
- Ouï le rapport de la Commission thématique "Véhicules"
- Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

décide

- D'accorder à la Municipalité un crédit d'investissement de CHF 225'000.00 pour l'achat d'un pick-up, d'un véhicule pour le garde forestier, d'une camionnette multi-lift et d'un tracteur.

- De financer ce montant par la trésorerie courante ou par un emprunt aux meilleures conditions.

Adopté par la Municipalité en séance du 09 novembre 2026.

POUR LA MUNICIPALITE

Le syndic — Le secrétaire



A. Matthey — J. Urben